

## Conditions d'utilisation de l'application BCE

### §1 Champ d'application

- (1) Les présentes conditions d'utilisation régissent l'utilisation de l'application BCE et s'appliquent à tous les utilisateurs.
- (2) Les termes désignant des personnes s'appliquent indifféremment aux femmes et aux hommes, ainsi qu'à une pluralité de personnes.
- (3) Lors du téléchargement de l'application BCE, l'utilisateur aura la possibilité de prendre connaissance des présentes conditions d'utilisation et de les confirmer. En confirmant ("click to accept"), l'utilisateur déclare qu'il accepte les conditions d'utilisation.
- (4) L'utilisateur reçoit un mode d'emploi de l'application BCE. Ce mode d'emploi complète les présentes conditions d'utilisation.

### §2 Définitions

- (5) Les termes utilisés dans les présentes conditions d'utilisation ont la signification indiquée ci-dessous :
  - "Employé" signifie un employé de Presto AG ou un employé d'un partenaire de livraison de Presto AG ;
  - "Employeur" signifie Presto AG ou un partenaire de livraison de Presto AG ;
  - "EZB App" signifie le carnet de livraison électronique de Presto AG ;
  - "Utilisateur" désigne un employé qui utilise l'application BCE.

### §3 Application BCE

- (1) L'application BCE est destinée aux employés qui travaillent dans la distribution matinale des quotidiens et des journaux du dimanche. Ces employés ont la possibilité d'installer l'application BCE sur leur smartphone personnel et de devenir ainsi des utilisateurs de l'application BCE.
- (2) La fonction principale de l'application BCE consiste à mettre à disposition les données de notification sous forme électronique. L'application de la BCE peut donc être utilisée pour remplacer le registre de notification sur papier.

### §4 Conditions d'utilisation de l'application BCE

- (1) Le téléchargement et l'utilisation de l'application BCE se font sur une base volontaire et sont gratuits.
- (2) **Les données de livraison transmises sont des données personnelles (adresses d'abonnés) et l'utilisateur est tenu de les traiter de manière confidentielle et de les utiliser uniquement dans le cadre de l'exécution de ses tâches professionnelles. Il est interdit de transmettre les données de livraison à des tiers.**
- (3) L'utilisation correcte de l'application BCE, notamment la consultation et la mise à jour des données relatives à la distribution, requiert une connexion internet. Les frais de connexion à Internet sont à la charge de l'utilisateur.
- (4) À la fin de la relation de travail, l'utilisateur est tenu de désinstaller l'application BCE de son smartphone.
- (5) Le login de l'utilisateur peut notamment être bloqué dans les cas suivants :
  - utilisation illicite de l'application BCE ;
  - non-respect des présentes conditions d'utilisation ;
  - Utilisation de l'application BCE en contradiction avec les intérêts de l'employeur et/ou de Presto AG.

### §5 Propriété et droits de propriété intellectuelle

- (1) Le téléchargement de l'application BCE confère à l'utilisateur un droit incessible d'utiliser l'application BCE dans le cadre de son activité professionnelle. Toute autre utilisation de l'application BCE est interdite.
- (2) Tous les droits de protection préexistants (droits de propriété intellectuelle et droits voisins ainsi que les éventuels droits en attente) restent la propriété de Presto AG.

**§6 Disponibilité et interruptions**

Une disponibilité ininterrompue des données ne peut pas être garantie, même si l'on fait preuve de la diligence requise. Dans ce contexte, aucune garantie ne peut être donnée quant à la disponibilité ininterrompue, à la disponibilité à un moment donné ou à l'exhaustivité, l'authenticité et l'intégrité des données transmises.

**§7 Responsabilité**

- (1) La responsabilité découlant de l'utilisation de l'application BCE est exclue dans les limites autorisées par la loi.
- (2) Dans la mesure où la loi le permet, l'employeur n'est pas responsable des dommages résultant d'une utilisation de l'application BCE contraire à la loi ou au contrat.
- (3) La responsabilité de l'utilisateur de l'application BCE est régie par son contrat de travail.

**§8 Données des utilisateurs**

- (1) L'utilisateur accepte que les données suivantes soient enregistrées : Le jour de l'utilisation, le nom de l'utilisateur et le numéro de téléphone, les zones de livraison chargées, le système d'exploitation du smartphone ainsi que le début et la fin de la tournée de livraison (uniquement en cas de synchronisation manuelle par l'utilisateur).
- (2) Les données enregistrées servent à l'évaluation statistique de la consultation des zones de distribution, elles ne servent pas à la surveillance du comportement. Les données sont effacées au bout de 365 jours.

**§9 Réserve de modification**

Les présentes conditions d'utilisation peuvent être modifiées unilatéralement à tout moment. Les utilisateurs existants seront informés des modifications par voie électronique.

Berne, 07.05.2019